

tunes, en vue d'aider ces classes de notre société; voilà ce que j'ai dit.

M. Fleming: Le ministre a dit: "Nous payons".

L'hon. M. Pickersgill: "Nous" est pluriel.

L'hon. M. Martin: Passons maintenant à la question des allocations de cécité. Une proposition a été formulée à cet égard en 1945. Non seulement on y a donné suite mais les allocations ont été majorées. Non seulement ont-elles été majorées mais on y a apporté d'importantes modifications. Tout d'abord, nous avons abaissé l'âge d'admissibilité de 40 à 21 ans pour les allocations de cécité et, à cette session-ci, un projet de loi qui figure à mon nom vise à réduire cet âge de 21 à 18 ans et à accroître le revenu maximum autorisé dans le cas des aveugles. Sur ce point, nous avons mis en œuvre une proposition qui faisait partie, en 1945, d'un programme d'ensemble, lequel, pour les motifs que j'ai indiqués, n'a pas été mis à exécution.

On a proposé une pension d'invalidité en 1945 et nous avons maintenant dans notre recueil de lois, bien que nous n'ayons pas pu nous entendre pleinement avec toutes les provinces en 1945, un programme pourvoyant au paiement d'allocations d'invalidité en collaboration avec les provinces. Encore là, nous avons donné suite à une proposition de 1945.

M. Fleming: L'Ontario l'avait fait avant vous.

L'hon. M. Martin: L'assurance-chômage ne faisait pas partie des propositions parce qu'elle avait été établie au début de la guerre. Le fait est, cependant, qu'on a beaucoup parlé de l'assurance-chômage et des problèmes connexes à la conférence de 1945. Il y a les modifications que nous avons apportées, voici deux ans et demi, à la loi sur l'assurance-chômage et celles que présente maintenant mon collègue, le ministre du Travail (M. Gregg). Les réalisations appuieront la position que M. Claxton, alors ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a prise à la conférence de 1945, savoir que le gouvernement fédéral était disposé à apporter certaines améliorations et additions à cette loi particulière.

Je constate encore que des subventions ont été accordées à l'égard d'entreprises de conservation des eaux, telles qu'elles ont été proposées en 1945. Il y a eu des ententes en vue de venir en aide aux programmes intéressants l'économie forestière, de même qu'à l'égard d'une entreprise commune de lutte contre l'infestation des forêts du Nouveau-Brunswick par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Ce sont là des subven-

[L'hon. M. Martin.]

tions proposées en 1945 et dont on dit aujourd'hui, dans le présent débat, qu'elles ont été abandonnées ou qu'elles ne sont pas versées.

J'avais donc raison, monsieur l'Orateur, d'interrompre le chef de l'opposition pour lui demander s'il n'était pas vrai que, dans le domaine de la santé publique et du bien-être social, il a été donné suite à plus des deux tiers des propositions soumises par le gouvernement fédéral. J'affirme donc que le gouvernement actuel mérite les félicitations de la population, qui ne les lui a pas ménagées, pour avoir su soumettre et appliquer ces propositions particulièrement difficiles, même s'il n'a pu conclure simultanément avec diverses provinces le genre d'accord voulu pour rendre ces initiatives financièrement possibles. Il est à l'honneur du Gouvernement d'avoir sagement conçu une telle réforme sociale qui a permis d'adopter ces mesures de la façon dont il l'a fait, malgré les difficultés existantes et même si nous dépensions alors 250 millions de dollars au chapitre des allocations familiales et que nous en dépenserons près de 360 millions au même titre, cette année.

Monsieur l'Orateur, je ne crains nullement de poser au chef de l'opposition une question: n'admet-il pas, étant donné les obligations dont le Gouvernement a dû s'acquitter depuis dix ans, qu'aucun autre gouvernement, qu'aucun autre parti politique au pays, sauf le parti de la CCF, n'a démontré par ses programmes qu'il était disposé à lancer ces audacieuses entreprises? J'ai exclu le parti de la CCF...

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, j'imagine qu'on m'a posé une question. J'affirme carrément que le Gouvernement n'est pas le seul qui aurait agi de la sorte et qu'il s'est contenté de suivre la marche de l'évolution que tous les partis ont appuyée en ce qui a trait aux services sociaux. Il est faux d'affirmer que nous nous sommes opposés à quelque une de ces mesures et cela n'a rien à voir à la déclaration que j'ai formulée.

L'hon. M. Martin: Je manquerais assurément de perspicacité si je n'avais prévu le genre de réponse que vient de donner le chef de l'opposition. Cependant, je ne veux pas accaparer le temps de la Chambre cet après-midi, alors que nous sommes dans les meilleurs termes, pour lui rappeler que non seulement son parti mais lui-même se sont énergiquement opposés à certaines mesures sociales de premier plan qui figurent actuellement au recueil de nos lois.

L'hon. M. Drew: Cette affirmation n'est pas vraie.

M. McIlraith: C'est la vérité.